

ment chirurgien-major des troupes. Nous ferons plus ample connaissance avec ce document plus loin. Cette nomination fut officiellement confirmée, puisqu'en juillet 1689 on voit que Sarrazin, "chirurgien-major des troupes", soigne le capitaine Raymond Blaise, sieur des Bergères, écuyer, d'un coup d'épée reçu dans un duel avec François Lefebvre sieur Duplessis, écuyer. Ce duel eut des échos qui retentirent jusque devant le Conseil Supérieur. Au mois de novembre, Duplessis fut condamné à 600 francs d'amende envers des Bergères, et chacun des combattants à trois francs d'amende plus chacun dix francs dont moitié payable à l'Hôtel-Dieu et moitié au bureau des pauvres. Duplessis payait en outre les frais et dépens. (12)

Le 25 mars 1691, Sarrazin examine les blessures que le sieur de Lorimier a reçues de Noyon, capitaine dans les troupes de la marine et en rédige un rapport. (13)

Les religieuses de l'Hôpital-Général le choisissent comme leur médecin en 1693.

En 1694, désireux de se perfectionner dans l'art médical et chirurgical, il part pour la France.

D'après Mgr Laflamme, qui cite Moreri, Sarrazin aurait passé un an au Séminaire-des-missions-étrangères, avant de pratiquer la chirurgie; mais dans une lettre de Frontenac on trouve qu'il pratiqua à Québec avant d'entrer au Séminaire et que ce fut ici qu'il eut des velléités de missionnaire. Voici cette lettre adressée au Ministre des Colonies, le 16 octobre 1697 :

" Il est vrai que le sieur Sarrazin était, il y a quatre ans, chirurgien-major des troupes et que s'étant retiré un an auparavant dans un séminaire d'ici dans le dessein de se faire prêtre " et nous ayant témoigné qu'il voulait quitter son emploi, nous " fûmes obligés de mander qu'on nous en envoyat un aurore qui

12. Sulte, in *Bull. des Recherches Historiques*, vol. VIII, p. 213.

13. *Jug. et Dél. du Conseil Souverain*, vol. III, p. 503.